



SAISON 2021/2022

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08 septembre 2022

L'Assemblée Générale de l'association Les Archers de Kervignac s'est tenue le 08 septembre 2022 de 19h40 à 20h30, à la salle du patronage de Kervignac.

Cette Assemblée Générale fut présidée par David SIMON, Président de l'association, et dirigée par le Comité Directeur de l'association.

33 membres de l'association étaient présents.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Bilan sportif et moral de la saison 2021-2022.
- 2- Bilan financier de la saison 2021-2022.
- 3- Budget prévisionnel saison 2022-2023.
- 4- Perspectives pour la saison 2022-2023.

Le quorum étant atteint, l'assemblée Générale débute à 19h40.

I – Bilan sportif, moral et matériel de la saison 2021-2022

Adhérents

L'association a accueilli cette saison 106 adhérents, dont 34 débutants.

Avec un ratio de 27 femmes pour 79 hommes.

Le taux de renouvellement de licences a été de 65% correspondant à 62 personnes.

A titre de comparaison :

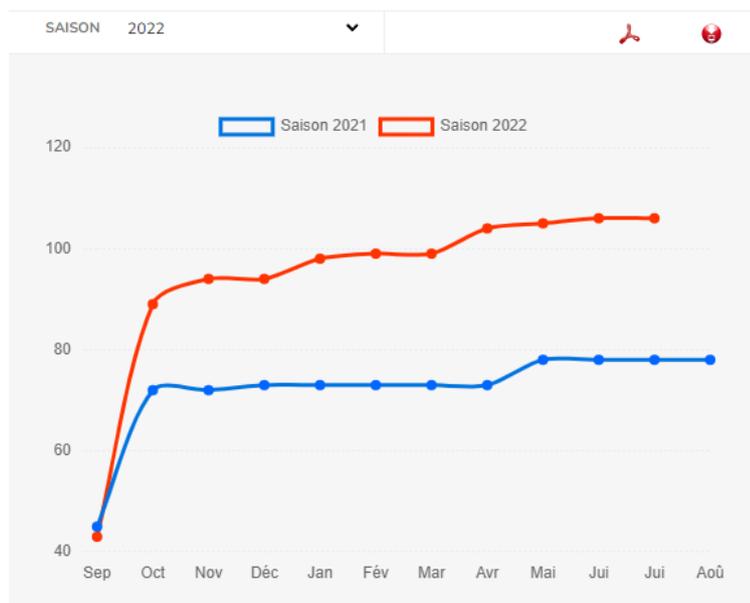
2021 → 68% correspondant à 54 personnes

2020 → 66% correspondant à 54 personnes

2019 → 70,7% correspondant à 65 personnes

2018 → 82,5% correspondant à 66 personnes

2017 → 80% correspondant à 48 personnes



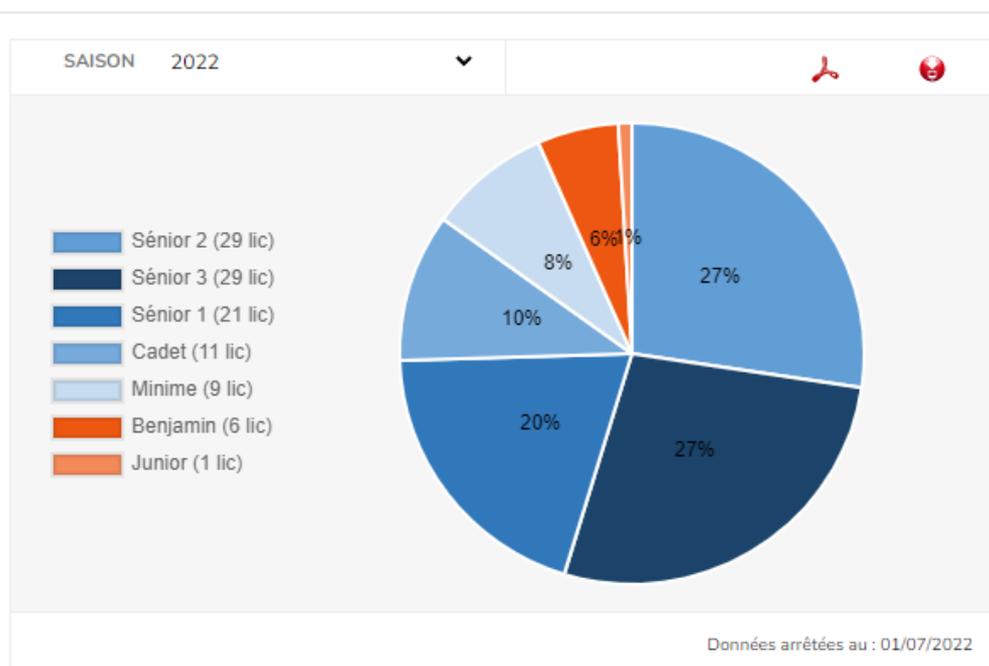
Nombre de licences de la saison : 106
Pourcentage par rapport à la saison précédente : 135 %

Données arrêtées au : 01/07/2022

C'est un taux de renouvellement stable au vu de l'augmentation du nombre de licenciés, +135% par rapport à la saison 2021, en revanche nous avons accentué la dynamique au niveau des licences découvertes proposées à compter du 1^{er} mars de chaque saison grâce aux différentes manifestations et plus particulièrement « le sport au féminin ».

Répartitions par catégorie d'âge :

LICENCES PAR CATÉGORIE D'ÂGE



Données arrêtées au : 01/07/2022

Temps forts de la saison

- *Concours salle organisé par les archers de Kervignac les 4 et 5 décembre 2021 :*

Plusieurs de nos archers ont réalisé leur premier concours avec une très belle réussite pour nos petits jeunes ! Le dynamisme de tous, l'investissement des anciens mais aussi des nouveaux licenciés et des parents a permis à ce week-end de compétition de se dérouler sans aucun accro.

- *Challenge des champions du 15 janvier 2022 :*

Un réel succès auprès des archers du département, tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de l'ambiance avec des lots de nos partenaires. Un archer classique de Kervignac remporte même cette édition ! C'est un format qui sera pérennisé au vu des retours très positifs, des archers qui font des concours un peu partout en France on fait une comparaison flatteuse avec le tournoi de Bondy.

- *Portes ouvertes « tir à l'arc au féminin » les 5 et 12 mars 2022 :*

C'est une idée originale de la fédération pour aider à promouvoir le tir à l'arc et plus particulièrement à féminiser. Ces 2 samedis ont permis d'accueillir une vingtaine de personnes et se sont soldées par la prise de plusieurs licences découvertes. C'est un format qu'il faudra refaire, se sont de belles journées de partage. Il faudra également du monde pour en faire la promotion.

- *Le 4X4 contre Auray le 19 mars 2022 :*

Une journée de folie avec de la bonne humeur et des déguisements. Nous avons renforcé nos liens avec le club d'Auray.

- *Repas de fin de saison 19 juin 2022:*

Remise de près de 90 flèches de progression, du jamais vu chez les archers de Kervignac, ce qui figure un beau dynamisme !

Cette saison, le conseil d'administration avait décidé de mettre les petits plats dans les grands en changeant du traditionnel barbecue pour proposer un repas crêpes pour le passage à plus de 100 licenciés. 2 de nos licenciés, notre doyen et une toute jeune licenciée découverte ont été récompensés d'un petit t-shirt personnalisé.

- *Journées sensorielles 22 juin 2022 :*

Une délégation de nos adhérents s'est rendue à la journée sport sensoriel organisée par l'association Gabriel Deshayes de Brech, en partenariat avec le comité départemental handisport du Morbihan afin d'encadrer des enfants en situation de handicap dans la découverte du tir à l'arc.

Depuis 2013 le club est affilié Fédération Française Handisport et propose un encadrement spécifique pour les personnes en situation de handicap. Le Conseil d'administration doit statuer sur la ré affiliation du club à la FFH, le para tir à l'arc faisant maintenant parti de la FFTA.

Compétitions et progression

Cette saison a pu se dérouler correctement après plusieurs saisons entachées par le Covid. L'ensemble des clubs ont tout de même remarqué la baisse plus que significative du nombre d'inscriptions en concours.

Palmarès marquant saison salle :

Individuel :

- Nos petits champions LE BAIL Sacha (BFCL) et LE GUELLEC INKERMANN Thomas (MHBB) sont tous les 2 champions départementaux.
- CHARLES Vinciane (S2FCL) est championne départementale
- LE BARH Jean Michel (S3HCL) est champion départemental
- TARRAGO Fanny (S1FCL) est médaillée d'argent
- AVENEC Jérôme (S2HCL), HOURLIER Jean Pierre (S3HCL) et NESTOUR Mathieu (SH1CL) sont médaillés de bronze

Par équipe :

- 5 archers aux régionaux individuels mais pas de podium.
- l'équipe classique (Jean Michel, Jean Pierre et Quentin) est vice-championne du Morbihan.
- une 10^{ème} place régionale pour l'équipe classique (Aurélien, Jérôme, Mathieu et Quentin).

Palmarès marquant saison extérieur :

1) En parcours (nature/3D et campagne)

En tir nature, DESTANDAU Lee (S2HAD) est médaillé de bronze et BRIENT Yoann (S2HTL) est médaillé d'argent aux départementaux.

En tir campagne, DESTANDAU Lee (S2HBB) est médaillé de bronze et NESTOUR Mathieu est sacré champion départemental.

En tir 3D, BRIENT Yoann (S2HTL) est médaillé d'argent aux départementaux.

Ce sont des disciplines qui sont très peu pratiquées par les compétiteurs de Kervignac, mais qui apportent beaucoup aux pratiquants. Plusieurs samedis de découverte, par groupe de 10, encadrés par Yoann et Lee sont proposés cette saison aux archers compétiteurs disposant de leur matériel, le 24 septembre, le 1^{er} octobre plutôt pour la découverte 3D/nature et le 4 février on ajoute le tir campagne.

2) En TAE

Distance nationale (50m), VALLOGNES Mickael (S2HCL) est sacré champion départemental. HOURLIER Jean Pierre a été sélectionné pour le championnat de France TAE national au mois de juillet 2022, il a terminé 31^{ème} sur 52 engagés et 1^{er} des 3 bretons engagés dans la catégorie.

Distance internationale (70m), CHARLES Vinciane obtient la 2^{ème} place et NESTOUR Mathieu est sacré champion départemental.

C'est une saison avec de bons résultats sportifs malgré un petit groupe d'irréductibles compétiteurs. Pour les nouveaux, comme pour les anciens, n'hésitez pas à aller en compétition, n'hésitez pas à

découvrir, ça fait partie de la progression et il y aura toujours un archer confirmé pour vous aider et vous accompagner.

Flèches de progression :

93 flèches de progression ont été remises cette saison, 90 sont des flèches de progression passées par des 1ères années, c'est du jamais vu pour le club.

Matériel

Le club a investi cette saison dans 10 arcs et du matériel d'initiation pour plus de 3000€.

Sur proposition de David SIMON, Président de l'association, le bilan sportif, moral et matériel de l'association pour la saison 2020-2021 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 33 Défavorables : 0 Abstentions : 0

Nombre total de votants : 33

Le bilan sportif et moral de l'association pour la saison 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

II – Bilan financier de la saison 2021-2022

La gestion budgétaire du club est saine, avec un excédent de 1424, 91 € cette année. Les principales dépenses ont porté sur l'achat de matériels d'initiation (arcs, flèches etc...)

COMPTES DE RESULTAT 2021-2022 DE L'ASSOCIATION			
CHARGES (dépenses)	Montant	PRODUITS (recettes)	Montant
60 - Achats	16 891,80 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	20 410,23 €
Achat matières premières et fournitures pour club (60101)	1 098,26 €	Vente de la buvette concours (70101)	1 200,00 €
Approvisionnement de périssable (60201)	2 519,87 €	Licences (70601)	10 208,33 €
Achat de place concours via cagnotte des archers (60401)	516,00 €	Vente de place Greffe (70602)	1 758,60 €
Achat de place concours par le club (60402)	1 564,12 €	Vente de marchandises pour adhérents (pack petits matériels) (70701)	5 528,50 €
Achat de marchandises - fournisseur Héraclès Archerie (60701)	9 735,73 €	Vente de marchandises pour adhérent - fournisseur ABICONE (70702)	1 297,97 €
Achat de marchandises pour adhérents - fournisseur ABICONE (60703)	1 457,82 €	Location d'arc (70831)	185,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - autres fournisseurs (60705)		Produit divers (70603)	231,83 €
		71 - Production stockée (sur compte en banque)	555,00 €
		Produits stockés - Cagnotte concours des archers (71101)	555,00 €
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	3 707,36 €
62 - Autres charges externes	494,98 €	Mairie de Kervignac	1 719,36 €
Frais divers (6228)	336,20 €	Agence Nationale du Sport (ANS)	1 538,00 €
Frais sport et région (62281)	158,78 €	Pass'Sport	450,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 574,30 €	75 - Autres produits de gestion courante	78,00 €
Remboursement frais (6581)	829,00 €	Cotisation FFTA (754101)	23,00 €
Affiliation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65861)	0,00 €	Cotisation FFH (754102)	55,00 €
Affiliation FFH - Fédération, Ligue, CD (65862)	126,00 €		
Cotisation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65863)	5 991,00 €		
Cotisation FFH - Fédération, Ligue, CD (65864)	628,30 €		
67 - Charges exceptionnelles	161,00 €	77 - Produits exceptionnels	1 796,40 €
Dons (6713)	161,00 €	Produit exceptionnel - Dons (7782)	1 796,40 €
TOTAL	25 122,08 €	TOTAL	26 546,99 €

Excédent :	+ 1 424,91 €
Solde banque au 31 août 2022	8 718,45 €
Livret Epargne au 31 août 2022	4 062,70 €

Sur proposition de Bertrand DREANO, Trésorier de l'association, le bilan financier de l'association pour la saison 2021-2022 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 33 Défavorables : 0 Abstentions : 0 Nombre total de votants : 33

Le bilan financier de l'association pour la saison 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

III – Budget prévisionnel saison 2022-2023.

Outre la poursuite d'achat de matériels d'initiation, le club investira dès la rentrée dans des arcs de compétition qui seront proposés à la location. Compte tenu de l'usure rapide des cibles, un budget de 6000 € est provisionné pour le remplacement des stramits et l'achat de nouvelles cibles intérieures.

BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2022 2023				
CHARGES (dépenses)		Montant	PRODUITS (recettes)	Montant
60 - Achats		20 280,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	20 400,00 €
Achat matières premières et fournitures pour club (60101)		1 100,00 €	Vente de la buvette concours (70101)	520,00 €
Approvisionnement de périssable (60201)		2 000,00 €	Licence (70601)	10 430,00 €
Achat de place concours via cagnotte des archers (60401)		600,00 €	Vente de place Greffe (70602)	2 000,00 €
Achat de place concours par le club (60402)		1 800,00 €	Vente de marchandises pour adhérents (pack petits matériels) (70701)	4 700,00 €
Achat de marchandises - fournisseur Héraclès Archerie (60701)		7 000,00 €	Vente de marchandises pour adhérent - fournisseur ABICONE (70702)	2 000,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - fournisseur ABICONE (60703)		1 500,00 €	Location d'arc (70831)	500,00 €
Achat de marchandises pour adhérents - autres fournisseurs (60705)		280,00 €	Produit divers (70603)	250,00 €
Achat de ciblerie (60702)		6 000,00 €	71- Production stockée (sur compte en banque)	600,00 €
61 - Services extérieurs		1 000,00 €	Produits stockés - Cagnotte concours des archers (71101)	600,00 €
Formations		1 000,00 €	74- Subventions d'exploitation	3 700,00 €
Entretien et réparation (615)		0,00 €	Subventions	3 700,00 €
62 - Autres charges externes		500,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	80,00 €
Frais divers (6228)		300,00 €	Cotisation FFTA (754101)	23,00 €
Frais sport et région (62281)		200,00 €	Cotisation FFH (754102)	57,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		7 600,00 €		
Remboursement frais (6581)		800,00 €		
Affiliation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65861)		0,00 €		
Affiliation FFH - Fédération, Ligue, CD (65862)		130,00 €		
Cotisation FFTA - Fédération, Ligue, CD (65863)		6 000,00 €		
Cotisation FFH - Fédération, Ligue, CD (65864)		670,00 €		
67 - Charges exceptionnelles		100,00 €	77 - Produits exceptionnels	4 700,00 €
Dons (6713)		100,00 €	Produit exceptionnel - Dons (7782)	700,00 €
			Report à nouveau (7785)	4 000,00 €
TOTAL		29 480,00 €	TOTAL	29 480,00 €

Grosses dépenses prévues :

- 2000 € pour travaux
- 1000 € pour formation
- 6000 € pour la ciblerie
- 2400 € arcs de compétition pour location

Sur proposition du conseil d'administration, le prévisionnel financier de l'association pour la saison 2022-2023 est soumis au vote des membres de l'association.

Résultats du vote :

Favorables : 33 Défavorables : 0 Abstentions : 0 Nombre total de votants : 33

Le budget prévisionnel de l'association pour la saison 2022-2023 est adopté à l'unanimité.

IV – Membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration passe de 11 membres élus à 10 membres élus plus le président d'honneur.

Christian Le Borgnic nous a annoncé sa démission du Conseil d'Administration et de fait de son poste de trésorier-adjoint.

Après environ 25 ans de services rendus à l'association, c'est un pilier des dirigeants du club qui cesse ses fonctions. Un grand merci à lui pour tout le travail (souvent invisible) accompli pendant si longtemps ! Christian sera toujours le bienvenu à toutes nos manifestations, et sera disponible pour donner un coup de main.

Compte tenu de la date de sa démission, il n'est réglementairement pas possible de procéder à des élections sur cette AG.

Mais nos statuts nous permettent de fonctionner avec les membres du CA actuels, au moins jusqu'à l'AG de Septembre 2024, année où l'ensemble du CA sera renouvelé (année olympique).

Par décision du conseil d'administration, et à l'unanimité de ses membres, Fanny TARRAGO, déjà élue au conseil d'administration, est nommée trésorière adjointe.

Sur décision du président David SIMON et validation du comité directeur, Mr PINCEMAILLE Patrick, actuellement président d'honneur et à ce titre ne disposant pas de droit de vote au conseil d'administration aura le pouvoir de trancher en cas d'égalité de vote au sein du conseil.

Article n°6 des statuts de l'association sportive "les archers de Kervignac".

Les membres du conseil d'administration sont :

Président d'honneur : PINCEMAILLE Patrick

Président : SIMON David

Vice-Président : LE BARH Jean Michel

Trésorier : DREANO Bertrand

Trésorier adjoint : TARRAGO Fanny

Secrétaire : DUPRAT Mathieu

Secrétaire adjoint : NESTOUR Mathieu

Membres du conseil d'administration : DESTANDAU Lee, HOURLIER Jean Pierre, LE ROMANCER Roland et RAULT Jean Charles.

V – Perspectives pour la saison 2022-2023 et plus.

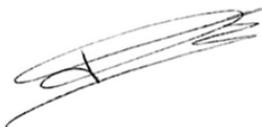
L'objectif principal de cette nouvelle saison est l'accompagnement et la formation des adhérents, et ce dans l'accomplissement des valeurs fondatrices de notre association (apprentissage, respect, convivialité, etc..) ; ainsi que de maintenir le cap !

Les différentes perspectives et actions que le club souhaite mener, et point fort de la saison à venir:

- Proposer des formations aux bénévoles pour encadrer au mieux les séances d'initiations et permettre un meilleur accompagnement des 2èmes années et des compétiteurs.
- Continuer de développer la découverte des différentes pratiques du tir à l'arc (parcours mais également run archery) et développer le tir en équipe mixte.
- Accompagner les archers désireux de faire de la compétition.
- Accompagner les archers désireux de se former, assistant fédéral, entraîneur fédéral mais aussi encadrement handisport.
- Travailler en étroite relation avec la mairie sur les projets futurs du complexe sportif et surtout sur le projet espace rangement dédié au tir à l'arc dans le local ciblerie de la salle n°1.
- Mettre en place plus de moments de convivialité et d'échanges entre les archers.
- Participation aux championnats de tir en salle par équipes du Morbihan et de Bretagne, homme et femme.
- Organisation de notre concours le 4 décembre 2022, du CDC le 15 janvier 2022, du CD56 individuel salle les 28 et 29 janvier et d'un concours débutant le 25 mars. Restera la possibilité d'organiser ou non un TAE, en fonction des travaux sur le complexe sportif et la possibilité d'organiser un campagne dans le futur.
- Développer les partenariats avec des entreprises du secteur pour améliorer la communication et financer les projets du club (cf projet associatif et rapport d'activité).

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 20h30 et un verre de l'amitié fut servi.

Pour les Archers de Kervignac,



Mr SIMON
Président



Mr DREANO
Trésorier



Mr DUPRAT
Co-secrétaire



Mr NESTOUR
Co-secrétaire